

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 19 mai 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	49

Objet de la délibération
Administration Générale : Délégation au Président du Pôle métropolitain du Grand Amiénois
Référence
13_20260519_522

Date de la convocation
11/05/2026

Date de mise en ligne sur le site http://grandamienois.fr
20/05/2026

L'année deux mille vingt-six, le 19 mai à 9 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Immeuble Terralia – 60 rue de la Vallée – 2^{ème} étage – Salle 2V0403 à Amiens, sous la présidence de Esra ERCAN, Présidente.

Étaient présents :

Tarek BAIS, Nicolas CARDOT, Benoît CARPENTIER, Bertrand CHOQUET, Sylvie DELÉPINE, Zoé DESBUREAUX, Esra ERCAN, Arthur LALAN, Aurélie LE CARLIER DE VESLUD, Assia NOUAOUR, Karl TOURAIS, François BURY, Alain DEREUMAUX, Dominique HESDIN, Jean-Pierre PARDOUX, Bernard BOCQUILLON, Isabelle RAMBOUR, Franck DARRAGON, Hubert CAPELLE, Sonia DOUAY, Brice CHANTRELLE, Xavier BALZOT, Bénédicte THIEBAUT, Eric GUIBON, Philippe FRANCOIS, Jean-Philippe DELFOSSE, Patrick GAILLARD, Ghislain TIRMARCHE, Cyril CARNEL, Pascal DEKYDTSPOTTER, Maxime LAJEUNESSE, Michel LETESSE, Alain DESFOSSÉS, Isabelle DE WAZIERS, Cécile GRÉVIN, Amaury CAULIER, Albert NOBLESSE, Jean-Michel MAGNIER, François DURIEUX, Francis PETIT, François DEBEUGNY, Ludovic GABREL, Xavier COMMECY, Stéphane CHEVIN

Excusés ayant donné procuration :

Frédéric FAUVET a donné pouvoir à Esra ERCAN
Thomas CLÉMENT a donné pouvoir à Xavier BALZOT
Thibaut DOMISSE a donné pouvoir à Cécile GRÉVIN
Claude MAQUET a donné pouvoir à Jean-Michel MAGNIER
Christelle HIVER a donné pouvoir à Francis PETIT

Excusés, absents : Laurent ACCART, Fanny RUIN

A été nommé secrétaire de séance : Nicolas CARDOT

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions à la Présidente.
Cette délégation à la Présidente sera acquise pour la durée du mandat.

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte des attributions exercées par la Présidente en application de la présente décision.

Cette proposition permettra de faciliter le fonctionnement du Pôle métropolitain du Grand Amiénois. Il sera rendu compte à chaque séance du Comité syndical des décisions prises par la Présidente.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Décide de déléguer à la Présidente les attributions suivantes :
 1. Solliciter des subventions auprès des partenaires extérieurs ;
 2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% ;
 3. Décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 4. Passer les contrats d'assurance ;
 5. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
 6. Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
 7. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 8. Intenter au nom du Pôle métropolitain du Grand Amiénois les actions en justice ou de le défendre dans les actions intentées contre lui ;
 9. Emettre des avis en tant que personne publique associée.
- Décide que Madame la Présidente du Pôle métropolitain du Grand Amiénois pourra déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité en vertu de l'article L.5211-9 du CGCT, à un ou plusieurs vice-présidents, au Directeur général et aux responsables de service du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, la signature d'actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération.
- Dit qu'il sera rendu compte, à chaque réunion du Comité syndical, des décisions prises par Madame la Présidente en application de la présente délibération.
- Autorise Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré le 19 mai 2026
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Nicolas CARDOT



La Présidente,
Esra ERCAN



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **13_20260519_522**
Objet : **Délégation à la Présidente du Pôle**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2026-05-19 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 5.2.2 - délégations à l'exécutif ou au bureau
Identifiant unique : 080-200082063-20260519-13_20260519_522-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20260519-13_20260519_522-DE-1-1_0.xml	text/xml	925 o
Document principal (Délibération) Nom original : D_lib13_D_l_gation au Pr_sident.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20260519-13_20260519_522-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	113.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	21 mai 2026 à 16h56min06s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	21 mai 2026 à 16h56min44s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	21 mai 2026 à 16h56min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mai 2026 à 16h56min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mai 2026 à 16h57min11s	Reçu par le MI le 2026-05-21

